

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2017.

PRESENTS: COLLET Evelyne, ANDRÉ-POYAUD Patrick, PAYSAN-MAYET Hubert, MOUCHE Christine, MARCOZ Robert, PENIN Edith, NOIROT Philippe, JULLINS Delphine, RAMEL Jérôme, CHARPENAY Sylvie.

EXCUSÉ : GELAS David.

Christine MOUCHE a été désignée secrétaire de séance.

I – POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire informe les Conseillers municipaux que Cécile BONNET-GONNET a demandé sa mutation à compter du 28 août 2017, à temps complet sur la commune d'OYEU.

Le poste a été publié sur le site du Centre de Gestion et 15 candidatures ont été reçues.

Le Maire et les adjoints, après examen des candidatures, ont validé le recrutement de Sylvie DELHUMEAU qui était en poste précédemment à l'Association des Maires de l'Isère et qui a une bonne connaissance des collectivités locales.

Madame le Maire la présente à l'assemblée. Elle prendra son poste le 11 septembre sur la même quotité que Cécile, les mêmes horaires et les mêmes conditions salariales.

Entre le 28 Août et le 11 septembre, un accord a été trouvé avec la Mairie d'OYEU.

En attendant l'arrivée définitive de Sylvie DELHUMEAU, la Mairie sera ouverte les semaines 35 et 36 uniquement les vendredis toute la journée.

Hubert propose de distribuer une information dans les boîtes aux lettres afin d'informer la population du changement de secrétaire.

II –DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE MEYSSIEZ DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BIEVRE ISERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-19 et L.5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 93-6938, en date du 22 décembre 1993, portant création de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013296-0016, en date du 23 octobre 2013, portant création de la Communauté de Communes Bièvre Isère;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 2015, portant création de la Communauté de Communes Bièvre Isère issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise et de la Communauté de Communes Bièvre Isère;

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-12-26-014, en date du 26 décembre 2016, portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes Bièvre Isère selon l'article 68 de la loi NOTRe;

Vu la délibération de Bièvre Isère Communauté N° 185-2017 en date du 11 juillet 2017, approuvant la demande de retrait de la commune de Meyssiez de la Communauté de Communes Bièvre Isère,

Au 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes Bièvre Isère a fusionné avec la Communauté de Communes de la Région St Jeannaise pour créer une nouvelle Communauté de Communes dénommée Bièvre Isère Communauté.

Avant la création de la nouvelle Communauté citée ci-dessus, la commune de Meyssiez, auparavant membre de la Communauté de Communes de la Région Saint Jeannaise avait émis le souhait de rejoindre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo).

Ainsi, par délibération en date du 21 novembre 2014, le conseil municipal de Meyssiez s'est prononcé pour que soit étudiée la possibilité pour la commune de rejoindre ViennAgglo. De son côté, le conseil communautaire de ViennAgglo s'est prononcé favorablement pour la mise à l'étude de cette intégration par délibération en date du 18 décembre 2014.

Au cours de l'année 2015, dans le cadre du projet de fusion entre la communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise et la communauté de Bièvre Isère, la commune de Meyssiez a sollicité un retrait de la communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise et une adhésion à ViennAgglo au 1^{er} janvier 2016. Cette procédure de retrait n'a cependant pas reçu l'approbation des services de l'Etat qui souhaitaient des évolutions de périmètre des intercommunalités « bloc à bloc ». Les services de l'Etat ont ainsi demandé que ce type de processus soit reporté après la fusion.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Meyssiez est membre de Bièvre Isère Communauté dont le périmètre s'est élargi aux communes de la Région Saint-Jeannaise.

La Commune de Meyssiez, membre de la Communauté de Communes a alors réitéré le souhait émis préalablement à la fusion de rejoindre la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Le 1^{er} janvier 2016, le conseil municipal de Meyssiez s'est réuni à nouveau pour demander l'adhésion de la commune à ViennAgglo au 1^{er} janvier 2017 et son retrait de Bièvre Isère Communauté. De son côté, le conseil communautaire de ViennAgglo en séance du 28 janvier 2016, a émis à l'unanimité un avis favorable à la demande d'intégration de Meyssiez au 1^{er} janvier 2017.

Selon la commune, l'intérêt de celle-ci à se maintenir au sein de la Communauté de Communes Bièvre Isère est aujourd'hui plus limité ; l'adhésion à cette structure de coopération intercommunale n'étant plus de nature à répondre aux aspirations de la Commune de Meyssiez qui souhaite, compte tenu de la proximité et des liens qui les unissent, rejoindre le Pays Viennois et pleinement s'engager dans le projet de développement qui est le sien.

Par délibération en date du 19 décembre 2016, un cadre a été adopté pour les modalités de sortie d'une commune du périmètre de Bièvre Isère.

Un accord de principe a été décidé pour un retrait de Meyssiez de Bièvre Isère Communauté et son adhésion à ViennAgglo à la date du 1^{er} janvier 2018 sur la base d'une étude engagée début 2017, conformément à la délibération de Bièvre Isère communauté en date du 19 décembre 2016.

Cette étude a mesuré les enjeux et conséquences induites par le retrait envisagé, et au préalable les modalités financières et patrimoniales.

La Commune et la Communauté de Communes ont pu constater et s'accorder sur les modalités suivantes de mise en œuvre, à l'appui de l'étude réalisée par le cabinet FCL :

Concernant le retrait du SICTOM :

- Il s'agira d'un engagement par convention de Vienn'Agglo d'assurer les tonnages OM 2016 ou 2017 de Meyssiez au SICTOM jusqu'en 2034. Ces tonnages seront facturés au prix comptant chaque année.

Quant aux modalités de retrait patrimoniales et financières spécifiques à la Communauté de Communes :

- Cela représenterait environ 70 000 € à la charge de la Commune de Meyssiez.

C'est dans ce contexte que la Commune de MEYSSIEZ est appelée à se retirer de la Communauté de Communes de Bièvre Isère.

Ce retrait s'inscrit dans le cadre de la procédure de droit commun conformément à l'article L.5211-19 du CGCT.

Ainsi, il convient de rappeler que le retrait de la Commune ne pourra être prononcé que par Arrêté préfectoral dès lors que sera réuni l'accord, d'une part du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bièvre Isère (délibération N° 185-2017 de Bièvre Isère Communauté), et d'autre part, celui des communes membres de ladite Communauté, dans les conditions de majorité exigée pour la création de celle-ci, c'est-à-dire, à la majorité des deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes membres dont la population représente les deux tiers de la population totale.

Le Conseil municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la demande de retrait présentée par la Commune de MEYSSIEZ pour initier la procédure de retrait de la Commune de la Communauté de Communes Bièvre Isère, ainsi que les modalités retenues,
- **APPROUVE** le retrait de la Commune de Meyssiez de la Communauté de Communes Bièvre Isère,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaires.

III – TRACTEUR

Lors de la dernière réunion, deux entreprises avaient été retenues pour l'achat du tracteur. Après examen des offres et des conditions de livraison, la proposition de l'entreprise Balland a été retenue avec un tracteur Massey Ferguson 100CV (fabriqué en France) pour l'achat du tracteur.

Hubert PAYSAN-MAYET indique qu'un chargeur MX U409 (attelage, sécurité levage, bennage, relevage adapté avec le chargeur alimenté par un distributeur arrière), la lame de déneigement et un support cabine pour la commande de la débroussailleuse seront installés. Il précise également que l'entreprise BALLAND se charge du passage aux mines.

L'ancien tracteur sera repris pour la somme de 18 000 €.

IV – TRAVAUX DE VOIRIE

Patrick ANDRÉ-POYAUD, 1^{er} adjoint, indique les travaux réalisés sur les différents chemins.

Guy Bressot a fait des saignées dans les chemins pour prévenir des dégâts, en cas de fortes pluies.

Les emplois partiels seront réalisés début septembre, Madame le Maire propose à la commission voirie de se réunir afin d'identifier les chemins à faire en priorité.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1- Ecole

Edith PENIN interroge Madame le Maire pour la rentrée sur la semaine des 4,5 jours et demande si des changements ont été envisagés.

Madame le Maire indique que lors du dernier conseil d'école, le décret prévoyant la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours n'était pas encore paru. Il a donc été décidé, à l'unanimité des représentants des communes, des enseignantes, et des délégués de parents d'élèves de ne rien changer à la rentrée 2017. Cette organisation sera réexaminée pour la rentrée 2018.

2- Appartement Communaux

Madame le Maire indique que l'appartement du rez-de-chaussée des Gîtes se libère fin août et qu'il est déjà réservé par Stéphanie et Franck Rey, dont le fils est scolarisé sur le RPI.

L'appartement du Foyer Rural est en mauvais état, la caution versée par le dernier locataire n'a pas été restituée.

Avant de le relouer, il est nécessaire de le faire nettoyer.

3- Concours de la municipalité

Le concours de la municipalité aura lieu le vendredi 4 août 2017, le Président de l'Amicale boules a adressé une invitation à l'ensemble du Conseil municipal.

Comme chaque année, 2 survêtements et 2 vestes de pluie sont offerts par la municipalité pour les 2 équipes finalistes.

Madame le Maire et Patrick ANDRÉ-POYAUD, 1^{er} Adjoint ont reçu Monsieur José GLINSKI, Président de l'Amicale Boules, pour faire le point sur l'état des jeux de boules. Des travaux seront à envisager en 2018.

Il faudra rajouter du sable rouge (se renseigner sur les tarifs).

4- Travaux

Edith PENIN signale que les bancs situés devant l'église et à côté de l'abri bus sont cassés et demande à Robert MARCOZ si le changement des lattes serait possible. Cette solution est retenue et Robert MARCOZ remettra les bancs en état pour la rentrée scolaire.

Les planches de la bascule sont en mauvais état. Les nouveaux plateaux seront commandés à Bernard ORCEL et seront changés.

Il faut finir l'abri à sel, il est décidé de reprendre les travaux début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.